



Numéro de l'acte	2021-132-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2021

QUESTION N° 2021-132

FINANCES : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

RAPPORTEUR :

Monsieur Sébastien DUCHATEAU

Conseiller Délégué aux associations et aux mouvements sportifs

Le Conseil Municipal,

Plusieurs Présidents d'Associations Sportives ont sollicité un apport financier exceptionnel de la Municipalité afin de couvrir des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2021.

Il vous est proposé d'allouer les subventions exceptionnelles comme suit :

ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION
Union Arquoise Section concours	Aide aux frais de déplacement du concours national à St-Quentin où l'équipe arquoise a terminé 6 ^{ème} sur 64 équipes engagées	300,00€
Club Colombophile	Aide aux frais liés remises de prix des concours habituellement financés par l'organisation de manifestations non réalisées en raison de la COVID-19	250,00€
COT Triathlon	Aide à l'organisation annuelle du Triathlon du 11 septembre 2021 sur le site des étangs de Malhôte	1 200,00€

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : ACCORDE le versement de ces subventions exceptionnelles aux associations citées

ARTICLE 2 : INSCRIT ces crédits au budget 2022.

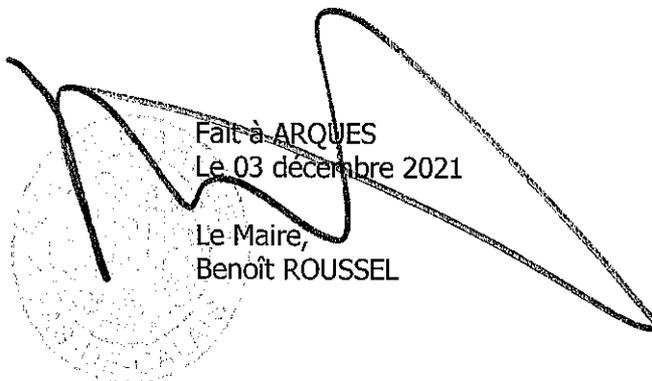
ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 26
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Fait à ARQUES
Le 03 décembre 2021

Le Maire,
Benôit ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2021**

Affiché le 07 décembre 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Deux Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt six novembre 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 2 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.